

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame BERNARD Claire, directrice adjointe du Bureau du fonds d'innovation pour le développement, en charge de l'intérim de la directrice du Bureau du fonds d'innovation pour le développement, du 1^{er} octobre 2023 au 1^{er} mars 2024, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions et contrats relatifs à l'exercice des attributions de la directrice du Bureau du fonds d'innovation pour le développement visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 6 septembre 2023
En un exemplaire original

**Le directeur général
Rémy RIOUX**